



Préservons la nature, ensemble

Pensez à la cohabitation

La chasse est une activité essentielle dans nos territoires ruraux. En respectant les terrains privés et les périodes de chasse, nous pouvons coexister en toute harmonie.

Chasseurs et promeneurs partagent les mêmes espaces naturels et doivent **se respecter mutuellement**.

Pour la sécurité de tous, respectez les terrains privés

De nombreux terrains de chasse sont **privés** et doivent être respectés pour la sécurité de tous, même s'ils semblent accessibles. Pendant la période de chasse, restez sur les sentiers autorisés et gardez vos chiens en laisse. Partageons la nature en suivant les règles.

Les zones de chasse sont signalées

Les chasseurs veillent à bien délimiter leurs zones d'activité avec des panneaux clairs tels que « **Chasse en cours** » ou « **Réserve de chasse** ». Respecter ces signalisations permet de garantir une cohabitation paisible et sécurisée. Vérifiez la présence de ces panneaux et veillez à bien suivre les chemins indiqués pour vos balades.



Bon à savoir :



Gardez vos chiens en laisse pour éviter tout risque d'accident. Un chien errant peut être perçu comme une menace.

En Ille et Vilaine, il n'y a pas de jour de "non chasse", alors renseignez vous auprès des services de votre commune ou à la FDC 35.

En Ille et Vilaine, les forêts domaniales (publiques) sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF). Un calendrier avec les jours de chasse est disponible sur leur site internet.

Fédération des Chasseurs d'Ille et Vilaine (FDC 35)

📍 Beauregard
35630 Saint Symphorien

✉️ fdc35@fdc35.com
☎️ 02.99.45.50.20